

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00098
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002258
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Petite Enfance Education Jeunesse		
Objet	Classes découvertes – Reversement de subventions du Conseil Départemental de la Loire à l'Office Central pour la Coopération à l'Ecole (OCCE) - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables UNESCO, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour ce faire, la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Le bien grandir est un impératif. Saint-Étienne est une ville jeune et pour

rester à la hauteur de sa jeunesse la Ville de Saint-Étienne améliore les conditions de vie des enfants et écoliers.

Le Conseil Départemental de la Loire attribue des aides au départ en classes découvertes pour les élèves du primaire et du collège, quelle que soit la destination du séjour dans le département de la Loire, pour des séjours de trois jours. L'aide journalière forfaitaire est fixée à 10,00 € par jour et par élève, sous réserve d'une participation de la commune.

Les écoles maternelles Chappe, Molina, Saint-Saëns, élémentaire Chappe, Primaire Jules Ferry, Vivaldi, Maria Callas ont déposé leurs demandes de subvention pour des classes découvertes auprès de la Ville et du Conseil Départemental de la Loire.

■ Motivation et opportunité

Le conseil municipal du 27 novembre 2023 a attribué une subvention pour les classes découvertes des écoles précitées. Aussi, au regard de la participation de la Ville, la commission permanente du Conseil Départemental de la Loire, lors de sa réunion du 18 décembre 2023, a attribué :

- 1 530 € à l'école maternelle Chappe,
- 1 170 € à l'école maternelle Molina,
- 1 500 € à l'école élémentaire Chappe,
- 1 500 € à l'école primaire Jules Ferry,
- 1 020 € à l'école primaire Vivaldi,
- 2 190 € à l'école primaire Maria Callas,
- 1 530 € à l'école maternelle Saint-Saëns.

■ Contenu

Les subventions attribuées par le Conseil Départemental de la Loire pour l'organisation de classe découverte sont versées à la Ville, laquelle s'engage à les reverser aux établissements scolaires par l'intermédiaire de l'Office Central pour la Coopération à l'École (OCCE).

Chaque établissement scolaire devra fournir au Conseil Départemental de la Loire et à la Direction Éducation un bilan et un compte-rendu du séjour.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			10 440 €	
Département				10 440 €
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	10 440.00 €	10 440.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- prendre acte du versement du Conseil Départemental de la Loire pour l'organisation de classe découverte d'un montant de 10 440 € ;
- approuver le reversement des subventions à l'Office Central pour la Coopération à l'École (OCCE) pour un montant de 10 440 €, selon la répartition susvisée, compte-tenu du versement du Conseil départemental de la Loire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense et la recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	011	62878
Recettes					2024	74	7473

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire,

Lionel JOUFFRE